

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 24 novembre 2022

**21.504 n lv. pa. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à
l'article 50 LEI en cas de violence domestique
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 17 novembre 2022, la Commission des institutions politiques du Conseil national a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur l'avant-projet relatif à l'objet cité en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **15 mars 2023**.

La commission propose d'élargir et de préciser la réglementation relative aux cas de rigueur dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) afin d'offrir une meilleure protection aux ressortissantes et ressortissants étrangers victimes de violence domestique.

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet assorti du rapport explicatif. Les documents relatifs à la consultation sont aussi disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cip/rapports-consultations-cip/vernehmlassung-spk-21-504>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.



Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec le Secrétariat d'État aux migrations SEM. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir votre avis sous forme **électronique** (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF), dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Mme Nicole Marazzato (tél. 058 465 89 14), du Secrétariat d'État aux migrations, et Mme Katherine Haller (tél. 058 322 97 78), du secrétariat de la Commission des institutions politiques, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Marco Romano
Président de la commission

Annexes :

- Avant-projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)